MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

www.business.nicecotedazur.org

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE S'ÉCRIT AU PLURIEL :

GUIDE PRATIQUE POUR LES ENTREPRISES DE LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

REALISE EN PARTENARIATAVEC
EA ECO-ENTREPRISES

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

EDITION
2023

TABLE DES MATIÈRES

PREAMBULE
EDITO 5
TÉMOIGNAGES 6

I. QU'EST-CE QUE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE ? 12

II. QUELS LEVIERS D'ACTION DANS L'ENTREPRISE ? 15

1. Réduire vos consommations d'énergie 13
2. Engager une stratégie bas carbone 15
3. Favoriser les énergies renouvelables 15
4. Réduire votre consommation d'eau 21
5. Gérer efficacement vos déchets 22
6. Protéger la biodiversité 23
7. Développer l'éco-mobilité 26
8. Construire ou réhabiliter durablement vos bureaux 28
9. Intégrer l'économie circulaire dans son modèle économique 30
10. Développer des projets éco-innovants 31

III. ACCÉDEZ AUX DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT 33

1. Dispositifs d'optimisation des ressources 33
2. Dispositifs pour chaque levier d'action 36

IV. ACCÉDEZ AUX DISPOSITIFS DE FINANCEMENT 47

1. Financer la transition avec BPI France 47
2. Financer la transition avec l'ADEME 49
3. Financer la transition avec Region Sud 56
4. Appels à projets 59

Contacts & référents utiles 63

PREAMBULE

EDITO

La transition écologique est le grand défi de notre siècle. Nous ne pourrons le relever que si l'on se met, tous ensemble, à vouloir la même chose : la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Chacun a un rôle à jouer : aux individus, la responsabilité de changer de comportement ; à l'État et aux collectivités, le devoir d'organiser, accompagner, réguler et financer ; aux entreprises enfin de changer leur modèle économique, sans oublier les petites mesures qui, cumulées, font de grands résultats. Tous les gestes comptent.

La Métropole Nice Côte d'Azur est déterminée à jouer son rôle, et même au-delà puisque Nice accueillera en 2025 la Conférence des Nations Unies sur l'Océan, un moment qui promet d'être décisif dans la lutte contre le dérèglement climatique et ce d'autant plus que, pour la première fois, se réunira une Coalition formée par les communes et les régions côtières, les premières concernées par le réchauffement de l'Océan, et les premières à pouvoir agir.

Notre ambition en matière climatique est claire : conjuguer progrès économique et respect de l'environnement ; notre stratégie aussi, grâce au Plan Climat Air Énergie Territorial, notre stratégie métropolitaine et le Schéma directeur des Énergies.

Nous sommes déterminés à accompagner chaque entreprise dans sa transition écologique. C'est la raison d'être de ce guide. Il propose des pistes d'action concrètes, des retours d'expériences – qui peut mieux parler à des entrepreneurs que d'autres entrepreneurs ? – et des ressources pratiques. Les dispositifs d'accompagnement et de financement sont nombreux et variés : que vous soyez une petite ou une moyenne entreprise, une start-up ou un acteur industriel, vous trouverez dans les pages qui suivent de quoi vous aider à agir, et à faire la différence.

Il n'y a aucune impasse climatique, seulement de la résignation et un manque d'imagination. À l'opposé d'un écologisme intolérant qui s'active à étouffer le débat public et l'innovation, je suis profondément convaincu de notre capacité à changer, à innover, à faire ce pas de côté. Le monde de demain est déjà là ; et ce guide entend contribuer à ce que notre Métropole soit non seulement exemplaire, mais moteur pour relever cet immense défi.

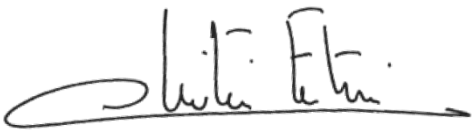

Christian Estrosi
Maire de Nice
Président de la Métropole
Président délégué de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

JEAN-PIERRE SAVARINO

Président
de la CCI Nice Côte d'Azur

Les enjeux écologiques et énergétiques nécessitent des entreprises une transformation vers plus de sobriété face à la raréfaction des ressources, l'augmentation des coûts des matières premières et les difficultés d'approvisionnement.

Leurs nouveaux modèles économiques devront réduire les consommations d'énergie, d'eau, de matières et limiter les émissions de gaz à effet de serre.

La stratégie nationale France 2030 et Bas Carbone incite clairement à une économie bas carbone, circulaire et durable.

La CCI Nice Côte d'Azur sensibilise les entreprises à ces enjeux et aide à leur bonne compréhension par la diffusion large de l'actualité environnementale, l'organisation d'échanges et la mise à disposition d'autodiagnostics en ligne.

Nous facilitons également le «passage à l'acte» pour que l'intention se mue en actions dans l'entreprise avec différents programmes d'accompagnement proposés sur la performance énergétique, la décarbonation, la gestion des déchets, les plans de mobilité durable, l'économie circulaire et la RSE.

Décarboner les activités : recours aux énergies renouvelables, efficacité énergétique, adoption de pratiques de travail plus durables et optimisation des chaînes d'approvisionnement.

Gérer les déchets : baisse de leur production, réemploi, valorisation et recyclage.

Adapter au changement climatique : évaluation des risques liés aux événements extrêmes, mise en place des mesures pour y faire face.

MARCEL RAGNI

Président
de l'UIMM Côte d'Azur

La France a réduit de plus de 20% ses émissions de CO2 en 20 ans. En revanche, son empreinte carbone a augmenté de 17%. En cause, l'abandon de la fabrication en France au profit de l'importation d'autres pays émettant davantage de CO2. Agir est incontournable. Pour s'assurer une économie durable et compétitive et être attractifs.

Le changement climatique et l'épuisement des ressources sont des réalités auxquelles les entreprises sont confrontées : ils impactent leur activité sur les conditions de travail, le process industriel, l'approvisionnement. Les entreprises savent qu'elles doivent s'adapter aux enjeux.

Pour les aider à décrypter ce nouveau paysage et en faire un outil de performance globale industrielle, l'UIMM Côte d'Azur met en place une démarche RSE innovante, pragmatique et pro-industrielle.

Loin des concepts théoriques et moralisateurs, la RSE est vue comme une opportunité de présenter un projet d'entreprise contribuant à une économie plus durable alliant performance économique, enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux.

Pour permettre son déploiement en notre territoire, nous prévoyons le recrutement d'un(e) alternant(e), ainsi que l'élargissement de notre commission régionale RSE comme outil facilitateur.

Ses membres référents apportant leur expérience et bonnes pratiques.

Objectif : sensibiliser, accompagner et engager les entreprises industrielles azuréennes dans une politique de transition accélérée.

PIERRE IPPOLITO

Président
de l'UPE06

La loi Pacte marque de nouvelles attentes sociétales envers les entreprises, en actant dans le Code civil la nécessaire prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux de leurs activités.

Il est attendu que les entreprises soient claires sur les valeurs et modèles défendus, qu'elles se positionnent fortement sur les enjeux de transition écologique, de création de richesses, d'amélioration des conditions de travail, d'égalité femmes-hommes et d'insertion des jeunes. La transition écologique aura un impact important sur notre économie et la compétitivité de nos entreprises.

C'est pourquoi j'ai souhaité engager les chefs d'entreprise en créant une commission RSE/développement durable et en travaillant à la création du Passeport Transition 06. Ce passeport est un programme innovant incitant à changer de modèle économique en décarbonant leur activité.

Autre axe fort de la mandature, la gestion des déchets d'activité économique : nous souhaitons diminuer leur production, favoriser le réemploi, la valorisation et le recyclage en partenariat avec les acteurs économiques et les collectivités.

Je suis persuadé qu'il n'existe pas un chemin unique de transition. Chaque entreprise doit créer le sien selon son ADN et son secteur. La conviction des dirigeants est un puissant levier d'action, tout autant que leur attachement au territoire et aux générations à venir.

Nous pourrons contribuer à créer une croissance liant l'économique et le social, garante de la cohésion sociale.

YANNICK MAZETTE

Président
de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat PACA

D'ici 2030, plusieurs transitions devront s'opérer: écologique, énergétique, alimentaire, auxquelles s'ajoute l'économie circulaire. Avec près de 220000 entreprises, soit le tiers du secteur marchand, l'artisanat est le garant de la biodiversité économique régionale.

Pour un entrepreneur, satisfaire les attentes des consommateurs en achats responsables, cibler de nouveaux marchés et clients est atteignable. Comme de faire face à la crise sur l'énergie ou l'eau, tirer profit d'opportunités grâce à la Plateforme Régionale d'Economie Circulaire. Adapter l'outil de production, sécuriser les approvisionnements locaux, travailler en réseau est même recommandé.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Provence-Alpes-Côte d'Azur met à disposition des accompagnements courts, souvent gratuits et adaptés aux situations pour des bénéfices rapides.

Avec l'appui de nos conseillers, les artisans peuvent gagner des clients par l'obtention d'un label, faire le point sur leur entreprise, allier engagement et performance.

Ils peuvent réduire les coûts en préservant l'environnement, être formés, mieux connaître les aides.

Ils peuvent encore se développer sur le marché de la rénovation énergétique, valoriser le métier de réparateur, profiter des circuits de proximité.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat met en place des accompagnements soutenus par les communes, le département, la Région ainsi que l'Etat, l'ADEME et l'Agence de l'Eau. De quoi faire des économies et conquérir des clients.

PATRICK MOULARD

Président
de la Fédération du BTP
des Alpes-Maritimes

Les engagements environnementaux européens et nationaux nous obligent à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Or 25% des émissions de CO2 en France sont liées au BTP.

Le respect des nouvelles règlementations dans la construction neuve, la qualité des travaux de rénovation énergétique dans l'ancien et la mise à niveau efficiente de nos infrastructures publiques sont autant d'éléments majeurs pour relever collectivement ce défi.

Si de nombreux dispositifs fiscaux existent, le rôle de notre organisation professionnelle est de faciliter la mutation des artisans et des entreprises face à ces nouveaux marchés.

Formations ciblées, accompagnement des demandes de qualifications professionnelles et du label « Reconnu Garant de l'Environnement », informations sur les aides fiscales aux particuliers et nouvelles exigences des marchés publics, échanges de bonnes pratiques entre professionnels du renouvelable constituent notre quotidien.

Très attachée à répondre aux besoins des territoires, la profession s'engage en faveur des mobilités douces, en proposant des solutions visant un meilleur partage des espaces publics et une réduction de la pollution de l'air.

Sur ce sujet, comme sur la préservation de la ressource en eau potable, il est important que la puissance publique engage des efforts d'investissement à la hauteur de l'enjeu.

Conscientes de leurs responsabilités, nos entreprises seront au côté des décideurs pour apporter leur pierre à l'édifice.

ERIC ABIHSSIRA

Président
de la FHRT
Nice Côte d'Azur

Face aux enjeux de la transition écologique et énergétique, la Fédération accompagne les professionnels dans la mise en œuvre de mesures concrètes dans leurs établissements.

Le but est de mieux utiliser l'énergie, tout en conservant la qualité de service. La sobriété et l'efficacité énergétique devant se combiner.

Nous considérons que cette transition sera une opportunité plus qu'une contrainte pour la vitrine de l'activité économique de l'hébergement et de la restauration sur la Côte d'Azur. C'est une attente de la clientèle, c'est aussi un engagement sociétal dans lequel la Fédération veut s'impliquer en préservant les écosystèmes pour les générations futures tout en contribuant à la croissance économique et la création d'emplois.

Supports financiers, guide, nos actions de sensibilisation visent à atteindre des objectifs satisfaisants pour le respect de l'environnement, la réduction d'énergie et la protection d'un patrimoine exceptionnel, première source d'attractivité de notre territoire.

L'UMIH nationale qui a édité un guide de bonnes pratiques « Sobriété énergétique » pointe quatre leviers d'amélioration :

Sobriété structurelle : imaginer et créer des espaces permettant de modérer la consommation

Sobriété dimensionnelle : adapter les équipements aux besoins, optimiser les espaces.

Sobriété d'usage : bien utiliser les équipements pour réduire la consommation énergétique.

Sobriété conviviale : mutualiser les équipements et leurs utilisations.

I. QU'EST-CE QUE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE ?

La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social qui apporte une solution globale et pérenne aux grands enjeux environnementaux de notre siècle et aux menaces qui pèsent sur notre planète. Opérant à tous les niveaux, la transition écologique vise à mettre en place un modèle de développement résilient et durable qui repense nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble. La transition écologique concerne l'intégralité des secteurs d'activité. Outre leur prise de conscience grandissante, les acteurs économiques sont tenus d'être ou de se mettre en conformité avec un contexte réglementaire contraignant de plus en plus exigeant.

A titre d'exemple les dernières évolutions réglementaires

Décret Secteur Tertiaire

Une nouvelle réglementation sur la consommation énergétique des bâtiments tertiaires. Dispositif Eco Efficacité Tertiaire impose une réduction des consommations énergétiques pour les bâtiments tertiaires dont la surface d'exploitation est supérieure ou égale à 1000m².

50 mesures de sobriété ont été proposées. Elles permettraient d'économiser 13% de la consommation française en électricité / gaz / pétrole.

Responsabilité Elargie des Producteurs

Mise en place de structures collectives (éco-organismes) ou systèmes individuels afin de s'acquitter de leurs obligations. La Responsabilité Elargie des Entreprises s'étend à l'ensemble du cycle de vie du produit : éco-conception, allongement de la durée d'usage, organisation du réemploi et de la réparation. 22 filières REP sont prévues au 1er janvier 2025.

en savoir plus

Sobriété énergétique

Un plan de sobriété a été mis en place par le gouvernement pour réduire de 10% les consommations énergétiques au niveau national dans les deux prochaines années. Le pays doit également sortir de sa dépendance aux énergies fossiles et réduire de 40% sa consommation énergétique à l'horizon 2050 afin d'atteindre la neutralité carbone.

15 mesures simples et opérationnelles ont été prises par les organisations patronales et syndicales. Elles sont applicables au court terme et doivent être encouragées au sein des entreprises. Des leviers d'actions, diagnostics et gestes simples, ont été mis en place afin d'identifier les pistes d'amélioration au sein des entreprises.

en savoir plus

Evolutions au sein du territoire régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

2022 : Programme global « le Sud se lève pour le climat » ou « gardons une COP d'avance » : construction d'un budget vert dès 2023.

L'Etat et la Région ont élaboré conjointement un protocole d'expérimentation afin d'apporter des réponses concrètes à la planification écologique sur le territoire PACA signé le 14 novembre 2022.

La planification de la transition écologique a pour but d'élaborer un programme d'actions communes autour de l'ensemble des thématiques suivantes :

Décarbonation de l'industrie, production d'énergie renouvelable, sobriété foncière, rénovation des bâtiments, mobilités décarbonées, préservation de la ressource en eau, protection des forêts, réduction de la pollution liée aux activités portuaires.

Stratégie Bas Carbone

Introduite par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), la SNBC est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Orientations pour la transition vers une économie bas-carbone dans tous les secteurs d'activité. Définition d'une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusque 2050. Fixe les objectifs à court-moyen terme : budget carbone.

Réglementation protection de l'environnement

Cadre évolutif des études d'impact environnemental et social, règles de l'urbanisme (dont Zéro Artificialisation Nette ou « ZAN » votée le 20 juillet 2023). A titre d'exemple, la loi climat résilience votée en août 2022 ainsi que la loi APER de mars 2023.

Evolution au sein de la Métropole Nice Côte d'Azur

Le Conseil de la Métropole pour le Climat prolonge la concertation publique et concrétise la coopération entre l'administration locale, la société civile et l'ensemble des partenaires à intégrer dans la stratégie climat aire énergie du territoire.

La Métropole Nice Côte d'Azur est acteur local de l'ambition climatique régionale avec sa structure dédiée au défi climatique.

Charte Chantier de la Métropole Nice Côte d'Azur

La nouvelle démarche Charte Chantier Vert, s'applique à tous les marchés de travaux de la Métropole, de la Ville de Nice et du CCAS de Nice depuis le 1er octobre 2022 et qui a pour objectifs de :

- Protéger l'environnement et la biodiversité, en réduisant la production de déchets et la consommation de ressources primaires.
- Faire en sorte que les chantiers de la Métropole, de la Ville de Nice et du CCAS soient exemplaires, en garantissant de faibles nuisances pour les personnes et l'environnement et une bonne traçabilité des ressources secondaires/déchets produits.
- Maîtriser le coût global de la gestion des déchets et initier une nouvelle culture d'Economie Circulaire au sein des services en charge des travaux (économie des ressources, éco-conception, allongement de la durée de vie, réemploi, valorisation des ressources/déchets), tout en visant à réaliser des économies financières.
- Représenter une opportunité pour le développement économique local : création de nouvelles filières de gestion et de traitement des déchets, de nouvelles entreprises/associations dans le domaine de l'Economie Circulaire.

en savoir plus

II. QUELS LEVIERS D'ACTION DANS L'ENTREPRISE ?

1. Réduire vos consommations d'énergie

La consommation d'énergie, qu'est-ce que c'est ? Avant de vouloir faire des économies, de réduire ses consommations et de participer à la lutte contre le réchauffement climatique, il est essentiel de comprendre ce que représente la consommation en énergie. Elle correspond à la quantité d'énergie utilisée par un appareil pour son fonctionnement, par un foyer ou par tout autre type d'organisation. Dans l'entreprise, des économies peuvent donc être faites par la simple sensibilisation des salariés (éviter les modes veille, éteindre les lumières, utilisation limitée du chauffage ou de la climatisation…) Pour aller plus loin et optimiser ses dépenses en énergie et donc sa consommation, plusieurs méthodes de diagnostic permettent d'identifier les points de vigilance et les économies possibles par la rénovation énergétiques et le pilotages des besoins et de la consommation.

Start Small…
THINK GREEN

Le saviez-vous ?

100€ d'électricité par an pour un ordinateur allumé 24h/24

80% de l'énergie consommée par un photocopieur l'est en mode "veille"

1°C en moins sur le thermostat = -10% de consommation annuelle

-25% de consommation en se lançant dans des projets chaleur renouvelable

-10% à -25% par an en réalisant des actions d'optimisations énergétiques

MARION BOUTHORS

Directrice du Site Horizon
Schneider Electric Carros

« Nos engagements pour répondre aux enjeux de la transition écologique et énergétique tournent autour de 3 axes :

- L'efficacité énergétique que nous poussons toujours plus loin avec des engagements chiffrés chaque année, et des actions permettant de les atteindre. Les principaux outils pour cela sont :
  - une GTB (Gestion Technique des Bâtiments) permettant le pilotage intelligent de la CVC (Chauffage Ventilation Climatisation), de l'éclairage et des stores (avec des consignes d'autant plus strictes dans la phase de sobriété),
  - un systèmes de comptage élaboré (150 compteurs) et monitoré avec un logiciel de suivi (Resource Advisor) de nos consommations énergétiques (toutes énergies confondues), et d'eau,
  - des systèmes d'automatisation permettant de couper les équipements en cas d'arrêt de productions ou d'arrêt de tests en laboratoires.

- Le recours aux énergies renouvelables (ombrières photovoltaïques en autoconsommation, géothermie, freecooling) et la décarbonation (électrification des moyens de CVC, segmentation des réseaux, retrait de chaudière)
- La flexibilité énergétique pour pouvoir nous effacer du réseau sur demande (utilisation de l'inertie du bâtiment, réduction des périodes de recharge des véhicules électriques sur nos bornes), avec l'utilisation notamment de notre plateforme Microgrid Advisor. »

2. Engager une stratégie bas carbone

Pour accompagner la prise de décision lors des accords de Paris pour le climat des mesures telles que la Stratégie Nationale Bas-Carbone ont été prises et ses objectifs sont clairs : viser la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Pour ce faire plusieurs points de vigilance sont à prendre en compte :

- L'origine des produits achetés,
- L'affichage de l'empreinte carbone des produits,
- La consolidation des normes et exigences,
- Le développement d'une culture bas-carbone pour tous les citoyens-consommateurs et entreprises

Afin d'atteindre la neutralité, l'entreprises doit donc axer sa stratégie en accord avec la stratégie bas carbone et ainsi évaluer l'impact environnemental des différents lieux et étapes de son activité.

C'est en s'intéressant aux différents points précédents (écomobilité, énergies renouvelables, réduction des émissions etc…) que cela sera possible.

Le saviez-vous ?

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le transport représente près de **30%** des émissions de gaz à effet de serre (2ème poste après l'industrie), **65%** des NOx et **25%** des particules fines émis sur le territoire.

Au niveau national, il est responsable de **55%** des émissions nationales de NOx, de **25%** des émissions de gaz à effet de serre et de **50%** de la facture pétrolière française.

Aujourd'hui, l'énergie est responsable de **97%** des émissions de GES du territoire Nice Côte d'Azur principalement originaires de produits pétroliers.

36% des émissions de CO2 de l'UE viennent des bâtiments commerciaux et résidentiels.

BENJAMIN CAMUS

CEO Evolution Markets Corporate Environmental Solutions Nice

« Notre métier est d'accompagner les entreprises et collectivités dans leurs trajectoires bas carbone. Il est primordial que nous soyons le premier exemple. Nous mesurons, rapportons nos émissions carbone chaque année et explorons les diverses opportunités de réductions.

Chaque année nous mesurons et communiquons nos émissions carbone et explorons les diverses opportunités de réductions. Nous avons organisé une
« Task Force bas carbone » afin de permettre à chaque employé de s'exprimer et prendre part au projet.

Nous nous devons d'être un exemple en la matière et augmentons notre engagement chaque année. »

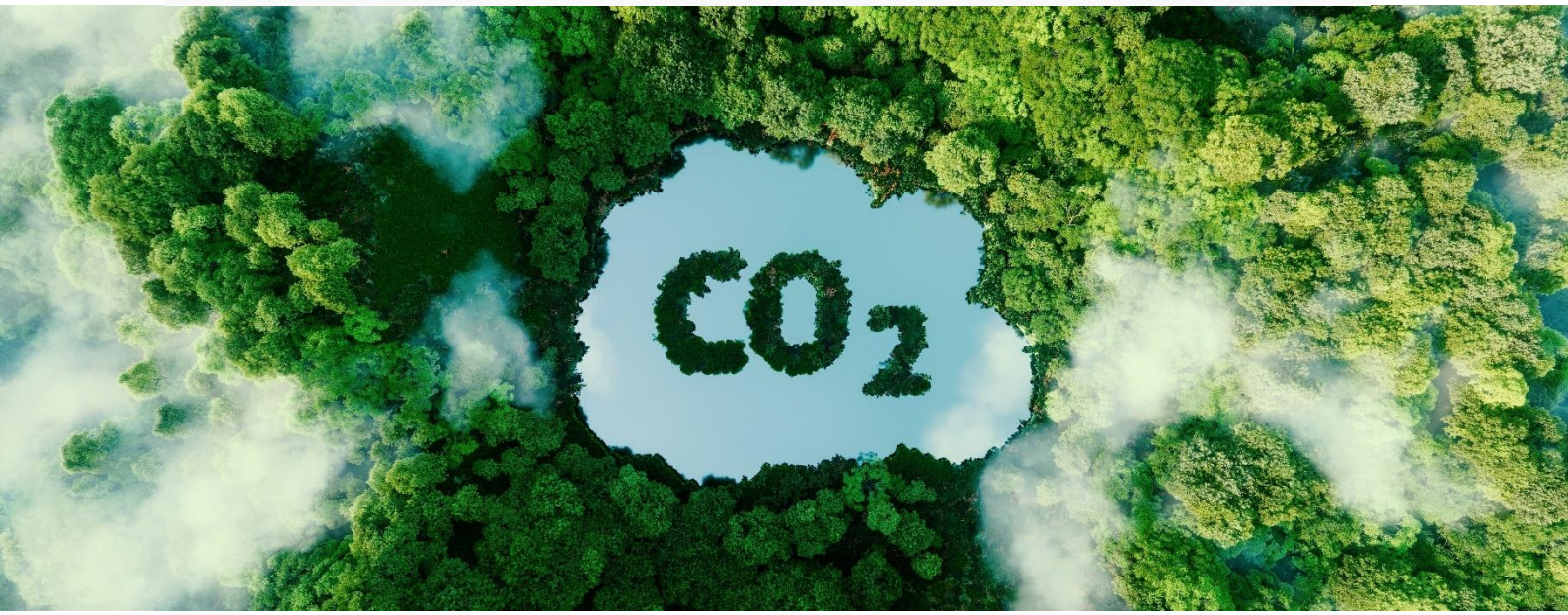

3. Favoriser les énergies renouvelables

Les énergies renouvelables (ou EnR), qu'est-ce que c'est ? Les énergies renouvelables, indispensables à la transition énergétique, constituent l'une des réponses au réchauffement climatique. En opposition aux énergies fossiles, l'énergie est issue de ressources renouvelables, dont le renouvellement naturel est assez rapide à l'échelle humaine pour être considérées comme inépuisables (eau, soleil, vent…). On distingue 5 types d'énergies renouvelables : solaire, éolienne, hydraulique, géothermique et biomasse.

Elles présentent bien des avantages :

- Le respect de l'environnement, puisqu'elles ont un impact faible voire nul sur ce dernier,
- Une totale gratuité une fois les installations rentabilisées,
- De vastes possibilités d'application (électricité avec le photovoltaïque, chauffage avec les panneaux thermiques, eau chaude grâce à un chauffe-eau solaire…),
- Renforcer l'engagement des entreprises et de notre territoire dans les énergies renouvelables permettrait d'atteindre une autonomie énergétique et de mieux maîtriser les coûts en énergie.

La Métropole Nice Côte d'Azur produit aujourd'hui environ 9% de son énergie à partir de sources renouvelables. Objectifs 2026 :

- Doubler ce ratio pour atteindre 18% de production renouvelables
- Réduire de 18% des consommations

Le saviez-vous ?

10% seulement des besoins en énergie des Alpes Maritimes sont produits sur le territoire

12% seulement de l'énergie produite sur le territoire est d'origine renouvelable

36% de la consommation de combustibles de l'industrie est perdue sans être réutilisée alors qu'elle pourrait l'être

80% de l'énergie consommée en France est issue des énergies fossiles

CORINNE BERNARDO

Directeur Administratif
et Financier La Gaude

« Dans le cadre de ses projets d'investissement l'entreprise, sous-traitante en tôlerie de précision remplace en 2022 la technologie de découpe laser CO2 par celle du laser fibre Ces nouveaux projets intègrent les dimensions écologique et énergétique mais aussi ergonomique dans le choix des nouveaux moyens de production ou des aménagements nécessaires à leur accueil.

Si les enjeux de cette transformation visent une flexibilité une productivité accrues et la maitrise des coûts de fabrication, ils doivent répondre aux enjeux de la transition écologique et énergétique.

Les investissements de production et les aménagements des ateliers ciblent les ressources les moins énergivores. Cette démarche a permis des baisses de consommation d'énergie jusqu'à 40% sur certains postes.

Résultats : Performance ergonomie et réduction de l'empreinte carbone. Les "petits" plus qui ont fait la différence ? L'alimentation en gaz Azote de la technologie Laser est produite directement sur site par un Générateur d'Azote.

Nous devenons ainsi autonomes en termes de production de gaz et réduisons les transports pour alimenter le site. Le renouvellement de l'intégralité des éclairages ateliers en led L'impact est direct tant sur les nuisances liées à la circulation et aux transports que sur les coûts dans un contexte 2022 et post-Covid en tension.

4. Réduire votre consommation d'eau

Les réserves d'eau douce, propres à la consommation, représentent seulement 2.5% de la ressource en eau sur la planète. Le réchauffement climatique est une véritable menace pour la préservation de cette ressource rare. L'eau potable est issue de dispositifs de traitement de l'eau douce longs et onéreux, ce qui fait d'elle une ressource précieuse. En plus d'être nécessaire à notre survie, elle est utilisée dans la majorité des industries. L'inégale répartition de l'eau sur la planète et la demande qui tend à augmenter en même temps que la croissance démographique sont des raisons de plus pour l'économiser !

De nombreux dispositif et pratiques permettent d'optimiser la consommation d'eau en entreprise :

- Sensibiliser à la sauvegarde de l'eau,
- Traquer les fuites,
- Choisir des équipements économes en eau,
- Récupérer l'eau de pluie,
- Réutiliser les eaux usées,
- Recycler certaines eaux de nettoyage,
- Mettre en place des circuits fermés.

Alors pourquoi attendre pour participer à la réduction de l'impact environnemental et diminuer vos factures ?

Le saviez-vous ?

Les entreprises produisent dix fois plus de déchets que les ménages. Consommation moyenne d'eau d'un salarié dans le tertiaire : 40 litres par jour.

Un robinet qui goutte perd jusqu'à 120 litres par jour, une chasse d'eau jusqu'à 600 litres par jour.

Un robinet automatique permet d'économiser jusqu'à 70% d'eau de plus que les robinets manuels.

Un mousseur (ou aérateur) injecte de minuscules bulles d'air dans l'eau qui coule. Le débit du robinet est ainsi réduit de 30 à 50% mais la pression ne diminue pas !

5. Gérer efficacement vos déchets

Les habitudes de consommation au travail génèrent 10 fois plus de déchets qu'un ménage français. En entreprise, un collaborateur génère 130kg de déchets par an. Bien que ce chiffre soit en baisse depuis une dizaine d'années, il est indispensable de changer les pratiques de consommations dans le monde entrepreneurial. Des gestes simples et considérables peuvent être adoptés, par exemple :

- Assurer le traitement des déchets : tri, collecte, transport et traitement des déchets soi-même ou via un prestataire,
- Valoriser/ donner une seconde vie aux déchets,
- Achat de produits en vrac plutôt qu'emballés,
- Réparer plutôt que remplacer, notamment pour l'électroménager et l'informatique,
- Réduire la consommation de papier.

Le saviez-vous ?

8 millions de tonnes de matière plastique finissent en pleine mer chaque année en Méditerranée.

Ce qui représente entre 1 000 et 3 000 tonnes qui flottent à la surface

410 000 tonnes de déchets dangereux produits chaque année en PACA essentiellement par l'industrie.

360 000 tonnes de déchets collectées et traitées (2020).

Les entreprises produisent dix fois plus de déchets que les ménages.

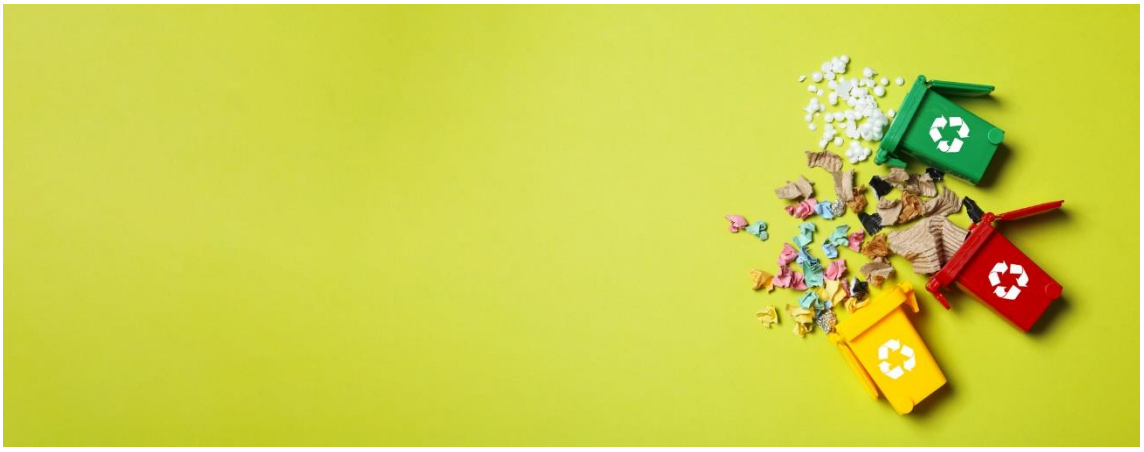

APEYRON ENVIRONNEMENT

WANIS BOUAFIA

Fondateur
APEYRON Environnement Nice

« Avec Apeyron Environnement, nous apportons une solution de collecte et traitement des biodéchets pour les gros producteurs du bassin azuréen. Nos clients sont rassurés de pouvoir compter sur un acteur local et fiable pour mettre en place le tri sélectif des biodéchets.

Grâce à nos audits préliminaires et à la formation de leurs équipes, ils réalisent un démarrage maîtrisé du tri et obtiennent d'excellents résultats. »

6. Protéger la biodiversité

La biodiversité forme le tissu vivant de la planète qui apporte de nombreux bienfaits à l'Humanité et à la Terre. Elle offre des biens irremplaçables et indispensables à notre quotidien tels que l'oxygène que nous respirons, notre nourriture et l'eau que nous consommons, les médicaments ou encore de nombreuses matières premières qui nous servent à nous loger ou nous vêtir. Elle permet également de réguler et atténuer les aléas (catastrophes naturelles, épidémies, températures, etc.). Elle est également une source de divertissement et d'inspiration pour l'Homme.

Il est ainsi fondamental de la protéger d'autant plus que les actions humaines mettent directement ou indirectement en péril la biodiversité de la planète.

Pour réduire l'impact environnemental et préserver la biodiversité de nos écosystèmes, les pistes majeures à explorer sont :

- la réduction de l'artificialisation des sols ;
- la lutte contre toutes les formes de pollutions (produits chimiques, lumières, bruits, etc.) ;
- la limitation de la destruction directe des espèces et de leur habitats ;
- la lutte contre le changement climatique ;
- la lutte contre les espèces végétales exotiques à caractère envahissant.

Pour ce faire, de nombreuses solutions existent qui peuvent s'appliquer à différentes échelles d'action, notamment au sein des entreprises. Parmi ces actions, le respect des procédures réglementaires environnementales, la suppression de source de pollution (lumineuse par exemple), la désimperméabilisation de certaines surfaces (parkings par exemple) et la mise en place d'espaces naturels abritant des espèces locales et gérés écologiquement, la rénovation énergétique des bâtiments sont autant de possibilités offertes aux entreprises.

Le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur constitue un hot spot pour la biodiversité terrestre et aquatique reconnu internationalement. En effet, situé sur un carrefour biogéographique, point de rencontre d'influences alpines, méditerranéennes occidentales et orientales, son patrimoine naturel est parmi les plus riches de la France métropolitaine.

Constitué d'une mosaïque de milieux allant de la façade littorale urbanisée au massif alpin et ses hauts sommets, il possède une richesse écologique particulièrement importante. Ainsi il compte de nombreuses espèces protégées, endémiques et remarquables (Lézard ocellé, Nivéole de Nice, Spéléomante de Strinati, etc.).

Il est composé d'environ 85% d'espaces naturels terrestres avec notamment 64 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) (dont 6 marines).

Ce territoire est concerné par :

- 13 sites Natura 2000 (soit 34% de la superficie de la Métropole pour 38 communes concernées), dont 1 marin. Sept des sites sont animés par la Métropole ;
- 5 arrêtés préfectoraux de protection de biotope ;
- 48 km de côtes, entre l'embouchure du Loup à Cagnes-sur-Mer et la frontière franco-monégasque à l'extrémité de Cap d'Ail, et 45 masses d'eaux de surface qui couvrent ou bordent le territoire métropolitain.
- 4 principaux cours d'eau sont inscrits en partie sur le territoire de la Métropole, Paillons, Var, Cagne et Loup, et 2 sur la totalité de leur linéaire Tinée et Vésubie.
- le Parc National du Mercantour (1 801 km2, 28 communes dont 11 communes métropolitaines) qui présente la plus forte biodiversité au niveau national ;
- le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur, classé en 2012. Il s'étend sur 45 communes dont 7 métropolitaines : Bonson, Carros, Gattières, Gilette, Le Broc, Saint-Jeannet et Vence ;

Cette aire d'étude dispose enfin de nombreux espaces naturels non protégés ayant une forte valeur patrimoniale et paysagère. L'ensemble de ces sites forme un réseau représentatif et attractif de la richesse du territoire habité par une faune et une flore endémiques et remarquables.

en savoir plus

Le saviez-vous ?

Entre 1970 et 2016, le déclin moyen des populations de vertébrés est évalué à 68%.

Depuis 2008, en France : 187 espèces disparues ou éteintes, 2430 espèces menacées.

La production de notre nourriture dépend en Europe de 70% à 75% des insectes pollinisateurs. L'effectif des populations ont baissé de 70% à 90% selon les régions.

YASMINE GHERIBI

Gérante de
Cabane du 12 Nice

« Aujourd'hui, les études montrent que réduire sa consommation de viande est essentiel pour notre environnement et notre santé.

Chez La Cabane du 12, le 1er concept-store végan que nous avons conçu à Nice avec une partie épicerie en vrac, un salon de thé avec des plats faits maison à partir de produits de saison et biologiques et, pour aller jusqu'au bout de la démarche, un coin habillement, nous démontrons qu'une alimentation végétale est possible tout en étant équilibrée et gourmande.

Bocaux consignés, zéro plastique dans les emballages, cartons recyclés, tri des déchets et compost font partie des actions que nous menons au quotidien pour répondre aux enjeux énergétiques et écologiques.

Nous prônons un nouveau mode de vie, plus éthique, plus écologique et meilleur pour la santé. Notre rôle, en tant qu'entreprise, est de transformer cette vision du monde en actes, d'être précurseur dans cette voie d'avenir. »

7. Développer l'éco-mobilité

En 2019, en France, les transports étaient à l'origine de 31% des émissions de gaz à effet de serre.Pour accompagner le changement vers un fonctionnement plus respectueux de l'environnement et une économie plus verte, l'écomobilité est l'une des voies à emprunter.

Mais à quoi correspond-elle ?

L'écomobilité regroupe de manière générale tous les modes de transport jugés moins néfastes à l'environnement : transports en commun, vélo, trottinettes électriques, pour des trajets courts, train, bus ou covoiturage pour des trajets plus longs.

Le but étant de minimiser l'utilisation de la voiture tout en maximisant le nombre d'occupants lorsque son utilisation est inévitable. Face à autant de possibilités, la multimodalité laisse place à l'intermodalité.

Les entreprises doivent mettre en place des démarches de promotion de l'écomobilité (même quand cela ne les concerne pas directement).

Le saviez-vous ?

En région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le transport représente près de 30% des émissions de gaz à effet de serre (2e poste après l'industrie)

Les déplacements automobiles de courtes distances (-de 80km) représentent environ 30% de ces émissions, l'aviation 20% et les poids lourds 15%.

Viennent ensuite les déplacements automobiles longue distance, des véhicules utilitaires légers et le transport de marchandise maritime contribuant chacun à 10%.

Se déplacer autrement pour renforcer l'utilisation des modes doux : la voiture individuelle représente 37% des émissions de GES de la Métropole, 40% des trajets font moins de 3 km.

Alors que 85% des travailleurs utilisent, seuls, leur voiture pour se rendre au travail, 90% d'entre eux considèrent la mobilité durable comme indispensable

FRANCK CANNATA

Gérant
Transcan Carros

« Outre nos actions en interne sur le volet RSE, notre action la plus marquante demeure la création de notre filiale Transcan Eco City, spécialisée dans la livraison du dernier kilomètre décarboné. Par un travail de massification et de mutualisation de marchandises issus de multi-remettants et la création d'un réseau de hubs interurbains, nous proposons une solution de livraison vertueuse en vélos-cargo à assistance électrique qui limite les pollutions atmosphérique, sonore et visuelle ainsi que la présence de camions dans les hypercentres. »

8. Construire ou réhabiliter durablement vos bureaux

Des « bureaux durables » qu'est-ce que c'est ?

Les bureaux durables qui minimisent leur impact sur l'environnement tout en prenant en compte le bien-être et le confort des employés qui y travaillent.

Si pour la construction les matériaux durables et écologiques sont privilégiés (plâtres anti-pollution, béton transparent, briques isolantes, bois renforcés…), pour la partie vie en entreprise plusieurs composantes sont prises en compte pour garantir un environnement sain (qualité de l'air, éclairage, niveau sonore…).

Outre leur aspect plus respectueux de l'environnement et de l'humain, les bureaux durables présentent d'autres avantages : ils sont plus rentables puisqu'ils permettent des économies d'énergie et augmentent la productivité des salariés.

Le saviez-vous ?

En 2014, en PACA, le parc bâti comptait 277 millions de m² qui représentait **30%** des consommations d'énergie finale régionales et **10%** des émissions de GES liées à la consommation finale d'énergie.

En France, le secteur du bâtiment représente :

- **40%** des émissions de CO2
- **37%** de la consommation d'énergie
- **40%** des déchets produits

EUROPLIAGE

STANISLAS LEPELTIER

Directeur Général
Europliage Saint-Laurent-du-Var

« Nous développons des solutions de réemploi des portes existantes sur les chantiers de rénovation grâce à l'installation d'un blindage innovant.

L'ancienne porte vient s'insérer dans un blindage lui permettant de conserver son aspect extérieur, tout en lui ajoutant des propriétés anti-effractions, coupe-feux, et d'isolations thermiques et acoustiques.

Un nouveau cadre vient également s'installer sur l'ancien sans le déposer. La nouvelle porte ainsi assemblée répond donc aux normes actuelles tout en évitant de générer des déchets. »

9. Intégrer l'économie circulaire dans son modèle économique

L'économie circulaire s'inscrit dans une démarche gestion raisonnée des ressources en limitant le gaspillage et en favorisant la valorisation et le réemploi. Ce modèle économique s'oppose à celui de l'économie classique dite linéaire : extraire, fabriquer, produire, consommer.

Il intervient de la conception du produit à la gestion des déchets et appelle à une consommation sobre et responsable. Cette pratique permet une meilleure maîtrise des coûts liés au traitement des déchets et au réemploi des matières premières. C'est un des piliers de la RSE.

Le saviez-vous ?

13% d'amélioration de la performance des entreprises qui adoptent une démarche RSE.

75% des salariés issus d'entreprises dotées d'une démarche RSE considèrent que leur entreprise a un impact positif sur la société.

34% des entreprises ont perçu une augmentation du volume des ventes et 30% une augmentation de leur marge avec l'adoption d'une démarche RSE.

Pour 40% des entreprises, éco concevoir des produits et des services est un moyen d'anticiper les futures réglementations.

40% des entreprises industrielles pourraient réduire leurs émissions en repensant la production de leurs produits.

NOLT

OLIVIER GUIGONIS

Présent
NOLT Nice

« NOLT a construit son modèle autour de l'écoresponsabilité et de la circularité.

Chaque textile de sport mis sur le marché est produit à partir de polyester recyclé, ce dernier étant lui-même issu du tri des déchets ménagers, mais aussi et surtout de bouteilles de plastique récupérées en mer Méditerranée.

En fin de vie, nos produits sont récupérés via la chaine que nous avons mise en place, afin d'être eux-mêmes recyclés pour donner naissance à un nouveau matériau plastique, permettant de créer des accessoires de sport.

La bouteille devient maillot de sport, le maillot de sport devient accessoire de sport. La boucle est bouclée. »

10. Développer des projets éco-innovants

Par "projet éco-innovant", on entend toute forme d'innovation (technologique ou non) qui débouche sur des progrès importants en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable.

Ce type de projet crée des opportunités au niveau économique et présente des avantages pour l'environnement. De ce fait, un projet est considéré "éco-innovant" lorsqu'il participe à une réduction des effets de nos modes de production sur l'environnement, une amélioration de la résistance de la nature aux pressions environnementales et une utilisation plus efficace et plus responsable des ressources naturelles.

Les éco-innovations sont d'autant plus au centre de l'attention depuis l'engagement pris dans le cadre de "l'Union de l'innovation" de la stratégie Europe 2020.

WENAËL REGNIER

Fondateur et CEO
Sempack France Castagniers

« Nous accompagnons nos clients dans la transition écologique de leurs emballages avec un projet global qui réduit l'intégralité des impacts : des produits aux moyens de fabrication, en passant par notre bâtiment.

Notre solution est peu émettrice de GES, avec peu de matière, restituant le produit jusqu'à la dernière goutte, recyclable et réutilisable. »

III. ACCÉDEZ AUX DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Ces dispositifs d'accompagnement jouent un rôle essentiel dans la promotion de pratiques commerciales durables. Ces initiatives fournissent aux entreprises les connaissances, les ressources et le soutien nécessaires pour adopter des stratégies respectueuses de l'environnement. Ces dispositifs peuvent inclure des conseils personnalisés pour la réduction de l'empreinte carbone, des programmes de formation pour sensibiliser les employés aux enjeux environnementaux. Avec ces dispositifs, les entreprises peuvent non seulement minimiser leur impact sur la planète, mais aussi renforcer leur compétitivité à long terme en s'alignant sur les tendances croissantes de la durabilité.

1. Dispositifs d'optimisation des ressources

La sobriété et la gestion raisonnée des ressources sont des étapes indispensables pour enclencher la transition écologique. Les dispositifs suivants représentent des solutions de court terme dans l'utilisation des flux de matière, eau, énergie et déchets.

S'engager dans le développement durable de l'entreprise au travers d'une démarche RSE, c'est, d'une part, se différencier et valoriser son image en faisant des choix responsables pour l'avenir mais c'est également, un vrai levier de compétitivité.

Autodiagnostic start

CCI Côte d'Azur

Eau
Déchets
Energie
Modèle éco

Auto-évaluez votre niveau en RSE et transition écologique : L'autodiagnostic START vous est proposé par le réseau des CCI de Provence Alpes Côte d'Azur, il est accessible gratuitement à toute entreprise du territoire, quelle que soit sa taille, son activité ou encore son ancienneté.

en savoir plus

Diag-Eco Flux

BPI France

Eau
Déchets
Energie

Le Diag Eco-Flux est un dispositif d'accompagnement personnalisé qui permet aux entreprises d'identifier les axes prioritaires d'économies d'énergie, de gagner en rentabilité, de réduire son impact environnemental, de favoriser les opportunités de création d'emploi et de richesse.

Entreprises ciblées :

- PME et ETI : 20 à 250 collaborateurs

  Être rattaché à une entreprise pas considérée comme entreprise en difficulté au sens européen

Conditions d'éligibilité :

- Être concerné par l'optimisation des flux eau, énergie, matière et déchets

en savoir plus

Diag-Eco Flux BTP

BPI France

Eau
Déchets
Energie

Le Diag Eco-Flux est un dispositif d'accompagnement personnalisé, un diagnostic et un suivi trimestriel sur 12 mois. Des actions simples sur les flux d'énergie, de matière, d'eau et de déchets pour réaliser rapidement des économies et réduire l'impact environnemental.

Entreprises ciblées :

- PME et ETI : 20 à 250 collaborateurs

Conditions d'éligibilité :

- Être concerné par l'optimisation des flux eau, énergie, matière et déchets

en savoir plus

DIAGNOSTIC

J'adopte une démarche RSE

CCI Côte d'Azur

Eau
Déchets
Energie
Modèle éco

Ce dispositif permet de réaliser l'auto-diagnostique RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale) de votre entreprise pour l'engager dans une démarche de développement durable.

Un accompagnement avec des conseillers de la CCI :

- Engagez une démarche RSE,
- Améliorez votre gestion environnementale (gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets, de l'air, des flux de matière et de ressources).
- Obtenez des labels
- Faites un premier état des lieux immédiat de performance globale

Entreprises ciblées : Tout type d'entreprise

en savoir plus

ACCOMPAGNEMENT

La Communauté du Coq Vert

BPI France

Eau
Déchets
Energie
Modèle éco
Bas Carbone
Projets innovants

Des outils concrets pour favoriser les échanges de bonnes pratiques, rendre visible ses membres et accélérer leur transition environnementale et énergétique (TEE) :

- Mise en relation et partage
- Contenu de formation
- Visibilité et appui opérationnel dans la communication

Entreprises ciblées : TPE, PME ou ETI engagée dans la transition écologique

Conditions d'éligibilité : Remplir au minimum une des conditions précisée requise par BPI France

en savoir plus

TPE/PME Gagnantes sur tous les coûts

CMA / ADEME / Région Sud

Ce dispositif permet d'optimiser vos consommations d'énergie, de matières, d'eau, vos déchets et d'augmenter votre rentabilité.

C'est un dispositif sur le court/moyen Terme : un audit de 1 à 4, 2 visites de 3h minimum, un accompagnement au fil des années.

Un accompagnement individualisé et confidentiel basé sur vos données énergétiques :

- Identification de vos postes d'économie
- Chiffrage des gains économiques à court terme : entre 3 000 € et 30 000€/an
- Accompagnement dans la mise en œuvre de votre plan d'actions

Entreprises ciblées :

- TPE/PME de moins de 20 salariés

en savoir plus

2. Dispositifs pour chaque levier d'action

De nombreux dispositifs sont proposés pour l'évaluation précise des différents flux de matière et diverses thématiques au sein des entreprises. Concrètement, des recommandations adaptées, des orientations stratégiques et des programmes de sensibilisation sont présentés pour accompagner les entreprises dans la transition écologique dans chaque secteur d'activité. Les solutions suivantes sont des accompagnements spécialisés pour apporter une réponse à court terme.

Les challenges environnementaux et la gestion durable des ressources représentent des défis pour les acteurs qui doivent repenser leurs modèles économiques. L'économie circulaire est une opportunité pour les entreprises de transformer leur organisation du travail, de production, de partage de la valeur et de gouvernance.

Climatomètre

BPI France

Premier pas dans la transition écologique et énergétique, le climatomètre vous permet en 15 minutes d'auto diagnostiquer votre impact environnemental. Cet outil composé de 32 questions vous permettra d'y voir plus clair sur les enjeux climat de votre entreprise, et vous fournira des recommandations adaptées à votre situation.

Entreprises ciblées : Tout type d'entreprise

en savoir plus

Flash'diag Energie

CCI Côte d'Azur

Auto-évaluation des entreprises des usages et pratiques en matière de consommation d'énergies dans le cadre de l'objectif.

en savoir plus

Visite Energie

CCI Côte d'Azur

La visite énergie est un dispositif de diagnostic sur site qui permet :

- L'identification du potentiel d'économies d'énergie : quantifier votre potentiel d'énergie
- L'identification des actions prioritaires à mettre en œuvre pour réduire les factures énergétiques
- La mise en relation avec des entreprises locales offrant des solutions

Entreprises ciblées :

- Les entreprises des Alpes-Maritimes.

Conditions d'éligibilité :

- Dépenses énergétiques supérieures à 30 000€.

en savoir plus

Diag Décarbon'action

ADEME / BPI France

Le Diag Decarbon'action est un dispositif permettant aux entreprises de mesurer leurs émissions de gaz à effet de serre, de définir un plan d'action pour les réduire et d'être accompagnées pour la mise en œuvre des premières actions.

Entreprises ciblées :

- Petites entreprises, PME et petites ETI de moins de 500 salariés

Conditions d'éligibilité :

- N'avoir jamais réalisé de bilan GES (Gaz à effet de Serre)
- Être à jour sur ses dettes fiscales et sociales et justifier d'au moins un an d'exercice de l'activité
- Ne pas être en statut d'entreprise en difficulté (au sens de la réglementation européenne)

en savoir plus

Bilans Carbone et GES

ADEME

Un Bilan GES doit prendre en compte les émissions directes et indirectes liées à la consommation d'électricité, chaleur ou vapeur nécessaires aux activités professionnelles. Le Bilan Carbone complet quant à lui ne prend pas en compte toutes les autres émissions indirectes.

Bien que le bilan GES ne soit obligatoire que pour les entreprises de plus de 500 salariés en métropole et de plus de 250 salariés en outre-mer, un Bilan Carbone peut être réalisé par n'importe quelle organisation afin :

- D'identifier des actions permettant de réduire sa facture énergétique et son impact global
- De répondre à la réglementation
- De structurer sa politique environnementale
- D'impliquer d'autres acteurs et parties prenantes
- D'évaluer sa vulnérabilité

en savoir plus

Plan Solaire Régional

Région Sud

Etude de configuration d'autoconsommation complexe
Pour les projets d'autoconsommation dont la taille, la stratégie visée, les enjeux de coûts et la complexité impliquent la nécessité de mener une étude préalable.

Conditions d'éligibilité : Les bureaux d'études et experts choisis doivent disposer des qualifications ou références justifiant la compétence dans le domaine concerné par la prestation (certification « RGE études » obtenue par un organisme agréé, tel qu'OPQIBI, dans le domaine photovoltaïque, ou équivalent).

Etude de faisabilité pour des projets de solaire thermique
Les études de faisabilité technico-économique pour des projets d'installations solaires centralisées de production d'eau chaude peuvent bénéficier d'un soutien financier sous forme de subvention, pour les bâtiments existants.

Conditions d'éligibilité : Les bureaux d'études et experts choisis doivent disposer des qualifications ou références justifiant la compétence dans le domaine concerné par la prestation (RGE études ou équivalent).

en savoir plus

REDUIRE VOTRE CONSOMMATION D'EAU

Pré-diagnostic eau

CCI Côte d'Azur

Accompagnement ayant pour objectifs :

- La mise en conformité avec la réglementation locale
- L'anticipation des évolutions réglementaires en améliorant la qualité des effluents rejetés
- La réduction de vos consommations d'eau pour gagner en compétitivité

Entreprises ciblées : Entreprises de toute taille ayant un usage de l'eau dans son processus métier

Conditions d'éligibilité : Possibilité de subvention sur une partie de la métropole Nice Côte d'Azur

en savoir plus

REDUIRE VOTRE CONSOMMATION D'EAU

Rejets toxiques

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Réduire les rejets toxiques dispersés en soutenant les actions entreprises collectivement.Type d'interventions :

- Animation de l'opération par les structures porteuses et leurs partenaires (état des lieux, diagnostics, étude prix de l'eau)
- Opérations de communication et de sensibilisation
- Études préalables aux travaux
- Campagnes de mesures et mise en place de dispositifs d'autosurveillance
- Travaux de réduction des pollutions à plusieurs niveaux

Entreprises ciblées : Les industriels, les artisans, les zones d'activités, les zones industrielles, les corps de métiers, les associations professionnelles et les collectivités.

Conditions d'éligibilité :

- Mise en œuvre de projet d'opération collective de réduction des rejets dispersés de micropolluants
- Aides pour projets de prévention des pollutions accidentelles : être une PME
- Être conforme à la règlementation européenne : ne pas être « en difficulté financière »

en savoir plus

GERER EFFICACEMENT VOS DECHETS

Si l'entreprise a besoin de se tourner vers un prestataire privé en ce qui concerne le traitement de ses déchets, voici l'annuaire complet des entreprises habilitées dans le territoire de Nice-Côte d'Azur : **cliquez ici**

Zéro plastique

Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement

La mission zéro déchet plastique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, animée par l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement Provence Alpes Côte d'Azur, et pilotée par la Région Sud, l'ADEME et l'OFB, a vocation à engager les collectivités territoriales et leurs groupements, les associations, les établissements scolaires et les entreprises dans une démarche de diminution des pollutions plastiques en milieux naturels.

Dans ce cadre, les entreprises qui proposent des solutions concrètes pour diminuer les pollutions plastiques sont invitées à s'engager dans la charte « zéro déchet plastique ».

La Métropole Nice Côte d'Azur et la Ville de Nice sont signataires de cette Charte, mais également de la Charte nationale « Plages sans déchet plastique » portée par le ministère de la transition écologique et l'ADEME.

Etude de faisabilité pour des projets de solaire thermique

Les études de faisabilité technico-économique pour des projets d'installations solaires centralisées de production d'eau chaude peuvent bénéficier d'un soutien financier sous forme de subvention, pour les bâtiments existants.

Entreprises ciblées : celles qui proposent des solutions au service de 3 enjeux clés

- Sensibiliser aux enjeux des pollutions plastiques
- Diminuer l'usage des matières plastiques
- Optimiser la collecte et de la gestion des déchets plastiques

en savoir plus

Guides & accompagnement

Métropole Nice Côte d'Azur

La Métropole a réalisé et met à disposition de tout porteur de projet différents guides permettant une meilleures prise en compte de la biodiversité :

- Guide de végétalisation à destination des gestionnaires d'espaces verts et porteurs de projet ;
- Recueil pratique de recommandations d'ordre écologique à l'usage des administrés annexé au PLUM ;
- Portrait de la biodiversité floristique et faunistique terrestre de la Métropole.

La Métropole pilote également une démarche de lutte contre la pollution lumineuse. Elle peut ainsi accompagner toute entreprise souhaitant réduire son empreinte sur la biodiversité nocturne en l'aiguillant sur les mesures à mettre en œuvre.

Entreprises ciblées : : Entreprises du territoire métropolitain de toutes tailles et secteurs d'activité

en savoir plus

Entreprises engagées pour la nature

Office Français de la Biodiversité

Ce programme permet d'obtenir une visibilité à l'échelle nationale et internationale, l'accès à de nombreux outils, l'accès au "club des engagés".

En intégrant ce programme le rôle de l'entreprise est :

- D'intégrer la biodiversité en agissant concrètement dans sa chaîne de valeur, dans son processus de production ou encore dans ses décisions d'investissements ;
- De fédérer et sensibiliser ses salariés, ses clients, ses fournisseurs et partenaires pour favoriser une prise de conscience des dangers qui pèsent sur la biodiversité.
- D'inspirer et essaimer en partageant son expérience et ses bonnes pratiques.

Entreprises ciblées : Entreprises françaises de toutes tailles et secteurs d'activité

en savoir plus

MECENATUREL

Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement

La démarche Mécénaturel permet aux entreprises de nouer des partenariats pour soutenir des projets-Nature du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels (RREN) de Provence Alpes Côte d'Azur, et ainsi contribuer à la préservation de la biodiversité remarquable de la région et lutter contre le changement climatique.Animation de l'opération par les structures porteuses et leurs partenaires (état des lieux, diagnostics, étude prix de l'eau). Au travers de cette démarche, les entreprises ont l'opportunité de :

- Valoriser un engagement responsable à haute valeur sociétale
- Investir dans des actions concrètes à fort impact et de proximité
- Enrichir leur stratégie RSE
- Injecter du sens auprès de leurs salariés, fournisseurs et partenaires
- Se connecter à de nouveaux réseaux, locaux et régionaux

Entreprises ciblées : tous types d'entreprises engagées dans une démarche de préservation de la biodiversité sur la région PACA.

en savoir plus

Abonnement transports

Métropole Nice Côte d'Azur

Votre abonnement remboursé à 50% : La prise en charge par l'employeur des frais de transport public du salarié pour se rendre de son domicile à son lieu de travail est obligatoire depuis 2009 pour les salariés du secteur privé et depuis 2010 pour les agents du service public.

Avantage : En choisissant l'abonnement annuel, vous économisez 4 mois d'abonnement !

en savoir plus

Fonds Air Véhicule

Métropole Nice Côte d'Azur
ADEME

Ce dispositif d'aides est conclu entre la Métropole Nice Côte d'Azur et l'Agence de l'environnement -ADEME.

Son objectif est l'amélioration de la qualité de l'air, préoccupation majeure de notre territoire, en remplacement les véhicules professionnels par des véhicules à motorisation moins polluante sur la période 2022-2024.

Les entreprises éligibles sont les entreprises de moins de 250 salariés ainsi que les associations de moins de 50 salariés du territoire. Ces dernières doivent en effet avoir leur siège social domicilié sur le territoire de la Métropole NCA.

Autres conditions à respecter, chaque entreprise ne pourra déclarer plus de 5 véhicules pour bénéficier de cette aide et les anciens véhicules concernés feront obligatoirement l'objet d'une mise au rebus dans un centre pour véhicules hors d'usage agréé (VHU).

Enfin, ce dispositif est cumulable avec les aides nationales (bonus écologique et la prime à la conversion) et l'aide locale de la Région.

Plan mobilité entreprises

Métropole Nice Côte d'Azur

Un plan de mobilité d'entreprise est un document établi par une entreprise qui définit un ensemble de mesures visant :

- L'optimisation les déplacements liés à l'activité d'un établissement (ou groupe d'établissements) abo
- Favoriser l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle
- L'amélioration de la compétitivité de l'entreprise via une rationalisation des dépenses
- La préservation de la santé collective et la protection du climat.

Entreprises ciblées : Toutes les entreprises, pour les déplacements professionnels mais aussi visiteurs, partenaires et fournisseurs.

La Direction Transports et Mobilité Durable de la Métropole se tient à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche de mobilité d'entreprise et lors des animations que vous souhaitez organiser au sein de votre établissement afin de faire connaître les différents modes de mobilité proposés par la Métropole Nice Côte d'Azur et de vous orienter sur les plus adéquats.

en savoir plus

Zéro émission en route

Région Sud

Le cadre d'intervention régional sur les carburants alternatifs se focalise sur les technologies Electrique-batterie, Hydrogène et Gaz Naturel Véhicule (GNV) en agissant globalement sur l'offre de stations de recharge et d'avitaillement et la demande, à savoir le déploiement de ces technologies dans le parc de véhicules.

Chacun des carburants ayant des niveaux de maturité inégaux, des offres constructeurs plus ou moins développées et permettant des usages différents.

Ce cadre de développement des carburants alternatifs est constitué de plusieurs axes dans lesquels différents soutiens régionaux sont possibles.

en savoir plus

Diag Impact

BPI France

Le Diag Impact est un dispositif d'accompagnement dans l'identification de vos enjeux d'impact et l'évaluation de votre stratégie pour y répondre. Grace au Diag Impact vous intégrerez des enjeux sociaux et environnementaux dans la stratégie de développement de votre entreprise : RSE, eau, matière, déchets.

Entreprises ciblées : PME et ETI : 20 à 250 salariés sur le territoire français

Conditions d'éligibilité :

- Être concerné par l'optimisation des flux eau, énergie, matière et déchets
- Être rattaché à une entreprise (PME, ETI, Grands Groupes) qui n'est pas considérée comme entreprise en difficulté au sens européen

en savoir plus

IV. ACCÉDEZ AUX DISPOSITIFS DE FINANCEMENT

Ces mécanismes offrent aux entreprises des ressources financières nécessaires pour entreprendre des initiatives respectueuses de l'environnement. Ils peuvent prendre la forme de subventions gouvernementales, de prêts à taux réduits pour les projets verts, de fonds d'investissement spécialisés dans les entreprises durables, et même de mécanismes de financement participatif axés sur les initiatives écologiques. Ces dispositifs visent à réduire les barrières financières auxquelles les entreprises pourraient être confrontées lorsqu'elles cherchent à adopter des solutions plus respectueuses de la nature.

1. Financer la transition avec BPI France

PRET ECONOMIES D'ENERGIE (CT -MT)

Plafond relevé à 80 000€ taux fixe de 0% jusqu'à 5 ans

Ce prêt a pour objectif d'aider les entreprises à acquérir des équipements permettant l'amélioration de leur efficacité énergétique.

Entreprises ciblées :

- PME ou ETI de plus de 3 ans

Conditions d'éligibilité :

- Les dépenses doivent être liées à l'un des domaines suivants : éclairage, froid, chauffage, climatisation, motorisation électrique

en savoir plus

LE PRET VERT : MT/LT

Montant entre 50 000€ et 5 000 000€ pour une durée de 2 à 10 ans jusqu'à 2 ans de différé.

Ce prêt a pour objectif d'optimiser les procédés ou d'améliorer la performance afin de mieux maîtriser ou de diminuer les impacts sur l'environnement.

Avec ce prêt, mettez en œuvre des projets visant à :

- Optimiser les procédés, ou améliorer la performance (énergie, eau, matière,) afin de mieux maîtriser ou de diminuer les impacts sur l'environnement, en ce compris des procédés d'économie circulaire,
- Favoriser un mix énergétique plus vertueux en intégrant davantage d'énergies renouvelables,
- Favoriser la mobilité "zéro carbone" pour les salariés, les marchandises et les produits,
- Innover pour mettre sur le marché des produits ou des services en matière de protection de l'environnement, d'économie circulaire et/ou permettant une réduction de la consommation de ressources, renouvelables ou non, (énergie, matières premières, eau, etc. ; en ce compris la dédieselisation, l'allongement de la durée de vie des produits, l'intégration de recyclé, la recyclabilité, la réutilisation ou le réemploi).

Entreprises ciblées :

- PME ou ETI de plus de 3 ans

en savoir plus

VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ENTREPRISE (VTE)

Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » porté par France Relance, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, l'ADEME et Bpifrance proposent une aide spécifique (subvention de 12 000€ sous conditions) aux PME-ETI françaises recrutant un jeune talent sur des missions qui accélèrent la transition écologique et énergétique de l'entreprise (VTE Vert), notamment :

- Réduction de l'impact environnemental d'un produit ou d'un service
- Création de nouveaux produits ou services à faible impact environnemental
- Approvisionnement et logistique responsable
- Adaptation des process industriels pour une production plus sobre

Entreprises ciblées :

- PME ou ETI selon la définition européenne

Conditions d'éligibilité :

- Ayant signé un CDI, CDD pour une durée minimale d'un an ou un contrat en alternance
- Avec un talent diplômé depuis moins de deux ans ou étudiant en alternance sur une formation bac+3 minimum
- Pour un poste à responsabilités ayant un impact significatif sur la Transition Ecologique et Energétique de l'entreprise

en savoir plus

2. Financer la transition avec l'ADEME

AIDE AUX ETUDES DE GESTION DES BIODECHETS

Pour mieux gérer les biodéchets, l'ADEME soutient les investissements de prétraitement/traitement en établissement, de traitement et de valorisation (désemballage/déconditionnement, hygiénisation, compostage sur plate-forme collective) et aux équipements pour une collecte par mobilité douce.

Entreprises ciblées :

- PME ou ETI de plus de 3 ans

Conditions d'éligibilité :

- Respect de la réglementation, y compris dans le cas d'une valorisation des biodéchets en aval par un tiers (exemple : respect des plans d'épandage après traitement par compostage /méthanisation/hygiénisation)
- Réalisations d'études préalables
- Compatibilité avec les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)
- Pour les producteurs de déchets organiques : mise en œuvre d'actions de réduction du gaspillage alimentaire, et de gestion de proximité si l'étude préalable le préconise
- Rédaction d'un plan d'approvisionnement justifiant le besoin de l'équipement

en savoir plus

AIDE AU FINANCEMENT D'UN AUDIT ENERGETIQUE EN INDUSTRIE

L'aide s'adresse aux PME et sites de moins de 250 salariés des grandes entreprises du secteur industriel souhaitant réaliser un audit énergétique de leur site de production. Cet audit permettra d'identifier les gisements d'économies et les actions à mettre en place pour les réaliser.

Conditions d'éligibilité : L'étude ne doit pas déjà être commencée ou commandée avant la sollicitation de l'aide

en savoir plus

AIDE AU FINANCEMENT D'UNE ETUDE DE FAISABILITE DE RECUPERATION DE CHALEUR FATALE

L'objectif de l'appel à projets est de soutenir des projets d'investissement permettant de développer les capacités industrielles dans le domaine des EnR et d'accompagner l'industrialisation de la production et/ou l'assemblage des composants, y compris des technologies innovantes de réseaux.

L'aide s'adresse aux entreprises souhaitant se tourner vers une installation de récupération de chaleur fatale.

Entreprises ciblées :

- PME ou Sites de moins de 250 salariés des Grandes Entreprises, si conformité à l'audit énergétique réglementaire

Conditions d'éligibilité :

- L'étude ne doit pas déjà être commencée ou commandée avant la sollicitation de l'aide
- Dossier complet au sens administratif, avec annexes, y compris les éléments d'évaluation de la performance environnementale du projet
- Satisfaire aux conditions indiquées, notamment en termes de montant d'assiettes de dépenses
- Être porté par des sociétés aptes à recevoir des aides publiques n'ayant pas le statut d'entreprise en difficulté
- Dans le cas d'un cumul d'aide, les intensités maximales prévues par les régimes d'aides seront respectées sur chaque assiette
- Respecter le critère incitatif de l'aide

en savoir plus

AIDE POUR REEMPLOI, REPARATION ET REUTILISATION

Cette aide concerne entreprises, associations, collectivités impliquées dans l'économie circulaire qui souhaitent évaluer le potentiel d'une filière de réemploi sur leur territoire et d'une activité de remise en état ou réparation d'objets ou matériaux.

Entreprises ciblées :

- Toutes les entreprises impliquées dans l'économie circulaire

Conditions d'éligibilité :

- Projets de diagnostic du territoire ou études d'opportunité.
- Pour tout projet : prouver l'existence des capacités nécessaires en interne et/ou via un prestataire externe.
- Répondre aux critères de sélection et d'instruction des projets
- Pour un projet de recyclerie, le respect du cahier des charges

en savoir plus

AIDE TREMPLIN TRANSITION ECOLOGIQUE DES PME – CT

L'aide tremplin transition écologique des PME permet d'accéder à une liste d'aides forfaitaires dans tous les domaines de la transition écologique :

- Montant de financement : entre 5 k€ et 200 k€ par entreprise.
- Montant d'aide plafonné à 80 % des dépenses

Ce tremplin a l'avantage de permettre une demande d'aide simplifiée en ne déposant qu'un seul dossier pour plusieurs études ou investissements.

Entreprises ciblées :

- TPE ou PME installée en France, à l'exception des autoentrepreneurs.

Conditions d'éligibilité :

- Présenter des devis ou études lors de la demande d'aide
- Coût total de l'opération supérieur au montant de l'aide proposée par l'ADEME

en savoir plus

ETUDES D'ECO-CONCEPTION DES PRODUITS ET SERVICES

L'ADEME soutient les études avec l'étape de diagnostic, qui est la première étape structurante d'engagement d'une entreprise dans une démarche d'amélioration de la performance environnementale de ses produits.

Entreprises ciblées :

- Entreprises dans le secteur de la mode durable, numérique alimentaire et agro-alimentaire.

Conditions d'éligibilité :

- Démarche d'écoconception explicitement soutenue par la direction de l'entreprise
- Recourir à un prestataire externe au bénéficiaire pour accompagner et participer à la réalisation de l'étude
- L'étude ne doit pas déjà être commandée ou commencée avant la demande
- L'étude doit à minima respecter les préconisations indiquées dans les Lignes Directrices de l'ADEME

en savoir plus

FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS DE REEMPLOI, REUTILISATION, REPARATION ET CONDITIONNEMENT

Afin de participer à l'allongement de la durée de vie des produits, l'ADEME soutient les activités de réemploi, de réparation et de réutilisation qui participent à la réduction de la consommation de ressources et de la production de déchets.

Entreprises ciblées : toutes les entreprises impliquées dans l'économie circulaire

Conditions d'éligibilité :

- Réalisation d'une étude de pertinence et de faisabilité de l'opération pour connaître et argumenter les impacts et bénéfices attendus au préalable de la demande
- Cohérence avec stratégie territoriale d'économie circulaire et prévention des déchets
- Collecte efficace et gisement de déchets évités et tonnage réemployé
- Mise en place d'un système de suivi, comptage et traçabilité des flux

en savoir plus

FINANCEMENT D'INSTALLATIONS DE METHANISATION (INJECTION, COGENERATION, CHALEUR)

Il permet de financer l'installation d'unités de méthanisation avec cogénération (< 500 kWe) ou des opérations d'injection de biométhane (< 25 GWh/an) ainsi que des stations d'épuration urbaines.

Entreprises ciblées : toutes les entreprises ayant un projet de méthanisation.

Conditions d'éligibilité :

- Réalisation d'une étude préalable et installations conformes à la réglementation
- Construction d'installations nouvelles ou extensions d'installations existantes
- Installations accompagnées par des entreprises certifiées par le label Qualimétha ou justifiant de conditions équivalentes
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'installation
- Efficacité énergétique minimale de 50 %

en savoir plus

LE FONDS CHALEUR (MT/LT)

Le Fonds Chaleur a pour objectif de développer les installations de production de chaleur renouvelable et les réseaux de chaleur dans les entreprises afin d'atteindre l'objectif national.

Ce dispositif s'applique aux investissements pour l'installation de chaudière biomasse (entre 12 GWh et 20 GWh/an) pour process industriel, chauffage, froid et cogénération. Le renouvellement de chaudière biomasse est possible sous conditions.

Pour les chaudières biomasses < 1,2 GWh : voir les dispositifs DECARB FLASH et TREMPLIN.

Entreprises ciblées : toutes les entreprises ayant un projet relatif au fonds chaleur

Conditions d'éligibilité : au cas par cas

en savoir plus

FONDS TOURISME DURABLE – RESTAURATEURS ET HEBERGEURS, ACCELEREZ VOTRE TRANSITION ENERGETIQUE

Ce fonds a pour objectif de permettre aux restaurateurs et hébergeurs de s'engager dans la transition Écologique. Il soutient, via des aides financières, des initiatives en matière de tourisme durable en couvrant une partie des coûts liés à l'émergence, la maturation et la réalisation de projets. Les projets, individuels ou collectifs, sont sélectionnés en fonction de leur rapidité de concrétisation et de leur impact sur la transformation de l'industrie touristique. Les actions concernées sont : rénovation énergétique, plan d'économie circulaire, plan d'économie d'énergie, préservation des milieux, réduction d'émission de gaz à effet de serre, solutions innovantes en faveur d'un tourisme durable, mise en place de circuits d'approvisionnement courts et bas-carbone recyclage des déchets etc.

Entreprises ciblées : TPE/PME de la restauration ou de l'hébergement touristique

Conditions d'éligibilité :

- Pour la plupart des investissements ou études, des devis doivent être présentés lors de la demande d'aide
- Le coût total de l'opération (composée d'un ou plusieurs investissements et/ou étude) doit être supérieur au montant total de l'aide proposée par l'ADEME

en savoir plus

INVESTISSEMENT D'ECO-CONCEPTION POUR AMELIORER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

L'ADEME soutient les travaux et investissements issus d'un diagnostic et s'intégrant dans une démarche de mise en œuvre de l'écoconception. Les investissements doivent viser la fabrication d'un produit écoconçu, l'obtention d'un produit ou service certifié Ecolabel européen, ou l'amélioration d'une note d'affichage environnemental.

Entreprises ciblées : entreprises dans le secteur de la mode durable, numérique alimentaire et agro-alimentaire.

Conditions d'éligibilité :

- Réalisation préalable d'un diagnostic d'écoconception identifiant les travaux et investissements nécessaires
- Réalisation de l'investissement dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet
- d'écoconception ou d'économie de la fonctionnalité

en savoir plus

REEMPLOI, REDUCTION ET SUBSTITUTION DES EMBALLAGES ET CONTENANTS, NOTAMMENT PLASTIQUES A USAGE UNIQUE

L'ADEME vous accompagne dans votre mise en place de solutions pour diminuer les emballages plastiques mis en marché et favoriser leur réemploi. Cette aide vise à financer des études et expérimentations préalables.

Entreprises ciblées :

- Entreprises (dont de la restauration livrée)
- Collectivités responsables d'une activité de restauration
- Syndicats professionnels pour les diagnostics

Conditions d'éligibilité : Réaliser les études justifiant l'intérêt de l'investissement en amont.

en savoir plus

SUBVENTION DES ETUDES DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE

Afin de lutter contre le gaspillage sur votre site ou votre territoire, l'ADEME vous accompagne dans la définition du projet en finançant à l'échelle d'un territoire ou d'un site, des diagnostics et des études de faisabilité. L'ADEME soutient toutes les étapes de la chaîne alimentaire au travers :

- De l'appel à projets annuel du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dans le cadre du Programme national pour l'alimentation (PNA)
- Appels à projets régionaux économie circulaire avec un volet gaspillage alimentaire
- L'ADEME soutient également les études visant à identifier des actions permettant de lutter contre le gaspillage non alimentaire.

Entreprises ciblées : Acteurs publics ou privés pour des études permettant d'identifier les leviers d'actions de lutte contre le gaspillage

Conditions d'éligibilité :

- Dans le cadre de l'alimentaire, les études doivent chercher à réduire le gaspillage alimentaire au travers d'actions de prévention ou de valorisation humaine,
- Pour le non alimentaire, les études concernent uniquement les invendus.

en savoir plus

3. Financer la transition écologique avec la Région Sud

La Région offre un cadre de financement unique regroupant plusieurs dispositifs pour les entreprises. Les conditions d'éligibilité à tout type de subvention sont les suivantes :

Conditions d'éligibilité : les opérations prévues dans le projet devront être réalisées, au moins pour partie, dans le périmètre administratif de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les dossiers de demandes de subventions présentés par les bénéficiaires doivent impérativement être conformes au règlement financier de la Région en vigueur au moment du dépôt de la demande.

En complément, des critères de sélection spécifiques à chaque dispositif sont appliqués lors des instructions administrative, financière et technique des dossiers. Les dossiers incomplets ne sont pas instruits. Les programmes de subventions des entreprises sont les suivants :

Amélioration des connaissances

Subvention maximum 80%

Thématiques : les actions devront porter sur des espèces, des communautés, des habitats, des services écosystémiques et des processus écologiques.

Préservation, maintien et restauration des continuités écologiques

Subvention maximum 80%

Thématiques spécifiques : Acquisitions foncières : espaces naturels à fort enjeu avec obligation d'établir un plan de gestion pluriannuel dans les deux années qui suivent l'acquisition ou d'engager le bien acquis dans un statut de protection. La pérennité et la vocation des espaces naturels des zones acquises avec le soutien régional devront être garanties. L'acquisition devra être réalisée par une structure publique ou des gestionnaires associatifs d'espaces protégés.

Préservation des espèces

Thématique : les actions devront porter sur des espèces, des communautés, des habitats et des processus écologiques. Pour les projets expérimentaux de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, les espèces devront être inscrites dans les listes des stratégies végétale et animale correspondantes.

Nature ta ville

Montant maximal 40 000€ dans la limite de 70% maximum des dépenses éligibles retenues

- Il sera exigé des essences autochtones, de type « végétal local » ou équivalent, dont les garanties de reprises sont optimales. La plantation ne devra pas utiliser d'espèces exotiques envahissantes et d'espèces fortement allergènes (cyprès,
- S'inscrire dans une réflexion stratégique mettant en avant la politique de biodiversité ancrée dans le projet de territoire, avec notamment un mode de gestion détaillé
- Projet intégré dans une politique globale de dés-imperméabilisation
- Projet accompagné d'actions de communication & sensibilisation à destination à minima du grand public

Entreprendre avec la nature

Subventions au maximum de 80% du montant retenu sur actions spécifiques en fonctionnement

Type de projets soutenus :

- Soutien aux études diverses sur l'interaction entre biodiversité et économie
- Soutien à l'innovation en matière de préservation et de valorisation socioéconomique durable de la biodiversité (génie écologique, biomimétisme)
- Soutien aux actions valorisant et mettant en avant les services-écosystémiques : outils/guides méthodologiques, session de formation/sensibilisation, journée de mobilisation
- Soutien à l'animation de réseaux d'acteurs

Projets européens

Subventions sur tous les types d'actions en fonctionnement ou en investissement éligibles au présent cadre d'intervention et programmés dans le cadre de projets dont la Région est chef de file ou partenaires.

en savoir plus

AUTRES SUBVENTIONS DE LA REGION

Développer l'éco-mobilité

Aide conversion bio-éthanol

La Région Sud prend en charge à hauteur de 500€ la fourniture et de pose, par un installateur habilité, d'un boîtier permettant de convertir un véhicule à essence au bioéthanol E85, plus écologique et plus économique, dans la limite de 50% du coût. Cette aide va de pair avec l'objectif de la région d'être décarbonée à l'horizon 2035 et contribuera à réduire les émissions des gaz à effet de serre sur le territoire régional.

Conditions d'éligibilité

- Les personnes physiques propriétaires en leur nom propre d'une voiture particulière à essence à usage personnel ou professionnel, dont le domicile est situé sur le territoire régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Les organismes de droit privé (entreprises, associations, indépendants…), propriétaires d'une voiture particulière de société ou de fonction et dont le siège social ou l'établissement de rattachement du véhicule est situé sur le territoire régional.

en savoir plus

AIDE A L'INVESTISSEMENT DE L'OFFRE INDUSTRIELLE DES ENERGIES RENOUVELABLES – ADEME

L'objectif de l'appel à projets est de soutenir des projets d'investissement permettant de développer les capacités industrielles dans le domaine des EnR et d'accompagner l'industrialisation de la production et/ou l'assemblage des composants, y compris des technologies innovantes de réseaux.

Conditions d'éligibilité :

- Dossier complet au sens administratif, avec annexes, y compris les éléments d'évaluation de la performance environnementale du projet
- Satisfaire aux conditions indiquées, notamment en termes de montant d'assiettes de dépenses
- Être porté par des sociétés aptes à recevoir des aides publiques n'ayant pas le statut d'entreprise en difficulté
- Dans le cas d'un cumul d'aide, les intensités maximales prévues par les régimes d'aides seront respectées sur chaque assiette
- Respecter le critère incitatif de l'aide

en savoir plus

DEVELOPPEMENT DE BRIQUES TECHNOLOGIQUES ET SERVICES PAR DES PME POUR LA DECARBONATION DE L'INDUSTRIE - ADEME

Cet AAP a pour objectif de soutenir des projets portés par des PME développant des méthodologies, des technologies, des solutions industrielles et des services innovants, compétitifs et durables dans le domaine de la décarbonation de l'industrie.

Entreprises ciblées : PME

Conditions d'éligibilité :

- Projets mono-partenaires d'innovation
- Présenter un coût total inférieur à 1,5 M€ et des dépenses éligibles supérieures à 300 k€ ;
- Porter sur des travaux innovants réalisés en France et non commencés avant le dépôt de la demande d'aide ; la date du début de prise en compte des dépenses est la date de de dépôt de demande d'aides ;
- Ne pas causer un préjudice important du point de vue de l'environnement
- Être déposé par un porteur unique ;
- Être porté par une société immatriculée en France au registre du commerce et des sociétés (RCS), à jour de ses obligations fiscales et sociales.

en savoir plus

REALISATIONS DE PREMIERES INDUSTRIELLES ASSOCIANT L'OFFRE ET LA DEMANDE - ADEME

Cet AAP vise à soutenir des projets d'innovation portés par des entreprises (TPE, PME, ETI, GE), qui accélèrent la mise sur le marché de technologies et/ou de solutions ambitieuses et durables pour décarboner l'industrie, depuis les phases de recherche industrielle jusqu'à la démonstration.

Entreprises ciblées : Toutes les entreprises

Conditions d'éligibilité :

- Être en mesure de faire émerger une offre française innovante sur les marchés nationaux et mondiaux.

en savoir plus

MOBIGAZ – ADEME / GRDF / REGION SUD

Le présent AAP vise à financer des projets favorisant l'émergence sur le territoire régional de stations d'avitaillement d'accès public distribuant du Gaz Naturel Véhicules (GNV) et du BioGNV (GNV d'origine renouvelable certifié par le dispositif français des Garanties d'Origine). Ces stations seront équipées pour assurer un avitaillement rapide à tout véhicule dont les poids lourds.

Entreprises ciblées : Toutes les entreprises

Conditions d'éligibilité :

- Le projet doit procéder à l'acquisition de véhicules GNV et faire émerger au moins une station GNV/BioGNV située sur le territoire régional et plus particulièrement dans les zones PPA où zones blanches non encore équipées. Les stations situées à proximité d'axes de transit seront aidées en priorité.
- Chaque station construite dans le cadre du projet devra être mise en exploitation dans les 18 mois maximum qui suivent la décision d'octroi de l'aide. Elle sera installée sur le territoire régional, devra être d'accès public et permettre à un quelconque véhicule de s'avitailler.
- Les véhicules acquis pour lesquels une aide sera sollicitée seront compris dans la liste suivante : poids lourd, benne à ordures ménagères, autocar, autobus, véhicule utilitaire, véhicules de chantier. Les véhicules doivent faire l'objet d'une acquisition par fonds propres, par emprunt ou par crédit-bail (la location ne pourra faire l'objet d'une aide). Il sera exigé des collectivités membres du Partenariat une délibération actant la décision de s'équiper des véhicules éligibles et, pour les opérateurs privés, une lettre d'engagement à acquérir des véhicules.
- Chaque véhicule acquis dans le cadre du projet s'avitaillera principalement à l'une des stations construites dans le cadre du projet pour une durée minimum de 3 ans. Un contrat d'avitaillement entre chaque Partenaire acquéreur de véhicule GNV et le distributeur de GNV exploitant la station concernée sera présentée aux co-financeurs au cours de l'instruction de l'AAP.

en savoir plus

SOLUTIONS INNOVANTES POUR L'AMELIORATION DE LA RECYCLABILITE, LE RECYCLAGE ET LA REINCORPORATION DES MATERIAUX - ADEME

Financer l'innovation pour lever les freins technologiques aux différentes étapes de la chaîne de valeur du recyclage, autour de six thématiques : technologies de tri, plastiques, métaux stratégiques, papiers et cartons, textiles, matériaux composites.

Entreprises ciblées : Toutes les entreprises

Conditions d'éligibilité :

- Nombre de partenaires consortium : 5 maximums, entreprises ou établissements de recherche. Chaque partenaire doit porter au moins 400 000€ de dépenses éligibles.
- Respect de l'objet AAP, respect des critères environnementaux
- Composition du dossier et respect des délais, exigence incitative de l'aide
- Fournir les indicateurs d'impacts : environnement, emplois, chiffres d'affaires, nouvelles capacités prévisionnelles cumulées de tri-recyclage-valorisation

en savoir plus

SOUTIEN AU DEPLOIEMENT DE STATIONS DE RECHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES - ADEME

Projets de déploiement de réseaux de stations publiques de recharge haute puissance destinés à tous types de véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Entreprises ciblées : Opérateurs privés, AOT et collectivités en capacité d'installer et d'exploiter un réseau de bornes de recharge

Conditions d'éligibilité :

- Opérateurs privés en capacité d'installer et d'exploiter un réseau de bornes de recharge.

en savoir plus

CONTACTS & RÉFÉRENTS UTILES

DISPOSITIFS		
ABONNEMENT TRANSPORTS	Métropole	En savoir plus
AIDE CONVERSION BIOÉTHANOL	REGION SUD	site internet
AUTO-DIAGNOSTIC START	CCI NCA	En savoir plus
ANNUAIRE DES PRESTATAIRES DÉCHETS PRO	-	Accès direct à l'annuaire
CENTRE DE RESSOURCES SUR LES BILAN CARBONE ET GES	ADEME	site internet
CLIMATOMÈTRE	BPI	site internet
DIAG DÉCARBON'ACTION	ADEME	diagdecarbonaction@bpifrance.fr Maxime DEVELAY-MORICE maxime.develaymorice@ademe.fr 04 91 32 84 46
DIAG ECO-FLUX	BPI	Aurélien AUVITY aurelien.auvity@bpifrance.fr Mob.: +33 (0)7 88 77 89 32 diagecoflux@bpifrance.fr
DIAG ECO-FLUX BTP	BPI	Aurélien AUVITY aurelien.auvity@bpifrance.fr Mob.: +33 (0)7 88 77 89 32
DIAG IMPACT	BPI	aida.urien@bpifrance.fr
DISPOSITIF ZÉRO ÉMISSION EN ROUTE	REGION SUD	Franck FERRIZ - fferriz@maregionsud.fr
FLASH'DIAG ENERGIE	CCI NCA	En savoir plus
J'ADOPTE UNE DÉMARCHE RSE	CCI NCA	Nathalie GADEL nathalie.gadel@cote-azur.cci.fr 04 93 13 73 76
LA COMMUNAUTÉ DU COQ VERT	BPI	Aurélien AUVITY aurelien.auvity@bpifrance.fr Mob.: +33 (0)7 88 77 89 32

MECENATUREL	ARBE	Sabine Ozil-Quintas Chargée de mission Entreprises, Mécénat et Biodiversité, s.ozil@arbe-regionsud.org 04 42 90 90 44
PARCPLUS	ARBE	labelparcplus@arbe-regionsud.org
PLAN MOBILITÉ ENTREPRISES	MNCA	nicemobilites@nicecotedazur.org
PROGRAMME "ENTREPRISES ENGAGÉES POUR LA NATURE"	OFB	entreprisesengagees@ofb.gouv.fr Sabine Ozil-Quintas /Chargée de mission Entreprises, Mécénat et Biodiversité : s.ozil@arbe-regionsud.org 04 42 90 90 44
PRÉ-DIAGNOSTIC EAU	CCI	site internet
RÉDUIRE LES REJETS TOXIQUES DISPERSÉS EN SOUTENANT LES ACTIONS ENTREPRISES COLLECTIVEMENT	EAU RMC	Contact.MRS-TSA@eaurmc.fr 04 26 22 30 00
TPE/PME GAGNANTES SUR TOUS LES COÛTS	CMAR	Coralie VIRUEGA c.viruega@cmar-paca.fr
VISITE ÉNERGIE	CCI	Marc Fontaine marc.fontaine@cote-azur.cci.fr +33 (0)4 93 13 73 48 0 800 422 222
ZEROPLASTIQUE	ARBE & REGION SUD	Claire POULIN et Nicolas JAMPIERRE zerodechetplastique@arbe-regionsud.org 04 42 90 90 58 / 67
GUIDES & ACCOMPAGNEMENT	Métropole Nice Côte d'Azur	Valérie LE BRAS 04 89 98 12 55
CHARTE CHANTIERS VERT	Métropole Nice Côte d'Azur	Silvia PELEGRI PEDRET 04 89 98 12 42
PARTENARIATS POUR LE CLIMAT	Métropole Nice Côte d'Azur	Felix GRAVEL 04 89 98 26 01
PARTENARIATS POUR LES ENTREPRISES	Métropole Nice Côte d'Azur	Grégory DUBOIS 04 89 98 27 33

FINANCEMENT BPI		
PRÊT ECONOMIES D'ENERGIE	BPI	Aurélien AUVITY aurelien.auvity@bpifrance.fr Mob.: +33 (0)7 88 77 89 32
LE PRÊT VERT	BPI	Aurélien AUVITY aurelien.auvity@bpifrance.fr Mob.: +33 (0)7 88 77 89 32
LE PRÊT VERT ADEME	BPI x ADEME	Aurélien AUVITY aurelien.auvity@bpifrance.fr Mob.: +33 (0)7 88 77 89 32
VTE VERT	BPI x ADEME	Aurélien AUVITY aurelien.auvity@bpifrance.fr Mob.: +33 (0)7 88 77 89 32

FINANCEMENT ADEME		
AIDE AUX ÉTUDES DE GESTION DES BIODÉCHETS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES :	ADEME	site internet
AIDE FINANCEMENT D'UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE EN INDUSTRIE	ADEME	Sophie Midy sophie.midy@ademe.fr 04 91 32 84 43
AIDE AU FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ DE RÉCUPÉRATION CHALEUR FATALE	ADEME	Sophie Midy sophie.midy@ademe.fr 04 91 32 84 43
AIDE POUR RÉEMPLOI, RÉPARATION ET RÉUTILISATION	ADEME	site internet
AIDE TREMPLIN TRANSITION ÉCOLOGIQUE	ADEME	Eléa POPOVICS elea.popovics@ademe.fr
ÉTUDES D'ÉCOCONCEPTION DES PRODUITS ET DES SERVICES (SECTEURS DU NUMÉRIQUE, DE LA MODE, DE L'ALIMENTATION, ET TOUT AUTRE SECTEUR) :	ADEME	site internet

ETUDES PRÉALABLES AUX INVESTISSEMENTS DE RECYCLAGE (DONT ORPLAST RÉGÉNÉRATION)	ADEME	site internet
FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE RÉEMPLOI, RÉUTILISATION, RÉPARATION ET RECONDITIONNEMENT	ADEME	site internet
FINANCEMENT INSTALLATIONS DE MÉTHANISATION	ADEME	site internet
FONDS CHALEUR	ADEME	Julie Viglione jviglione@departement06.fr
FONDS TOURISME DURABLE	ADEME	VIALARD Marie marie.vialard@cciamp.com CRANDAL Stéphane Coord.fondstourismedurable@pnrpaca.fr
INVESTISSEMENT D'ÉCOCONCEPTION POUR AMÉLIORER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE :	ADEME	site internet
RÉEMPLOI, RÉDUCTION ET SUBSTITUTION DES EMBALLAGES ET CONTENANTS, NOTAMMENT PLASTIQUES À USAGE UNIQUE	ADEME	site internet
SUBVENTION AUX ÉTUDES DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE :	ADEME	site internet

FINANCEMENT RÉGION SUD		
AIDE CONVERSION BIO-ÉTHANOL	Région Sud	site internet
PLAN SOLAIRE RÉGIONAL	Région Sud	site internet

APPELS À PROJETS		
AIDE À L'INVESTISSEMENT DE L'OFFRE INDUSTRIELLE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES	ADEME	site internet
APPEL À PROJET MOBIGAZ	ADEME x GRDF x Région Sud	Pour l'ADEME : Jérôme CICILE (Direction régionale PACA) jerome.cicile@ademe.fr; Pour GRDF : Christophe FOLCHER (Dpt 13/83/06) christophe.folcher@grdf.fr Pour l'aide à l'acquisition de véhicules utilitaires propres à la Région Sud PACA : acoussy@maregionsud.fr
DECARB FLASH	ADEME	Maxime DEVELAY-MORICE maxime.develaymorice@ademe.fr 04 91 32 84 46
DÉVELOPPEMENT DE BRIQUES TECHNOLOGIQUES ET SERVICES PAR DES PME POUR LA DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE	ADEME x France 2030	Maxime DEVELAY-MORICE maxime.develaymorice@ademe.fr 04 91 32 84 46
DÉVELOPPEMENT DE BRIQUES TECHNOLOGIQUES ET DÉMONSTRATEURS - RÉALISATIONS DE PREMIÈRES INDUSTRIELLES ASSOCIANT L'OFFRE ET LA DEMANDE (DEMIBAC)	ADEME x France 2030	Maxime DEVELAY-MORICE maxime.develaymorice@ademe.fr 04 91 32 84 46
ORPLAST	ADEME	bernard.vigne@ademe.fr Bernard VIGNE 2, boulevard de Gabès 13008 MARSEILLE
RECYCLAGE DES PLASTIQUES	ADEME	aap.recyclageplastique@ademe.fr
SOUTIEN AU DÉPLOIEMENT DE STATIONS DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES	ADEME x France 2030	Jean-Pierre Harinck Référent EnR jean-pierre.harinck@ademe.fr 04 91 32 84 62

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

RETROUVEZ CE GUIDE SUR LE SITE
www. business.nicecotedazur.org